

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS SITES & CITES REMARQUABLES

Article 1 :

L'Association Sites & Cités Remarquables de France, dont le siège social est situé, au Musée d'Aquitaine - 20 cours Pasteur 33000 Bordeaux Cedex, Association loi 1901 – N° de SIRET 43980717300034 – N° APE : 9499Z

Représentée par sa directrice générale, Marylise ORTIZ domiciliée en cette qualité audit siège,

Organise du 01.06.21 à 9h00 au 11.06.21 à 17h00 sur son site internet www.sites-cites.fr, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, dénommé « Jeu Concours Michelin Sites & Cités ».

Article 2 : Description du jeu et modalité de participation

Pour participer à ce jeu les internautes devront se connecter entre le 01.06.21 à 9h00 et le 11.06.21 à 17h00 sur le site internet de la société Sites & Cités Remarquables de France à l'adresse suivante www.sites-cites.fr/jeu-concours, afin de compléter un formulaire en ligne.

Seules les personnes de plus de 18 ans au 1er juin 2021 seront autorisés à participer.

Une seule participation par personne

Contenu du formulaire compléter en ligne : Il sera demandé au participant d'inscrire son nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et email.

Tout bulletins incomplets ou illisibles seront systématiquement déclarés nuls.

Le tirage au sort sera effectué le Mardi 15 Juin 2021 en l'étude de la SCP Sébastien LENOIR et François TOSTAIN, Huissiers de Justice Associés à la résidence de Bordeaux (33200), 119, Avenue du général Leclerc.

Article 3 : Description des lots

Les lots mis en jeu, ci-dessous détaillés, seront attribués dans l'ordre du tirage au sort.

Le 1er gagnant : Un séjour "Weekend Prestige en Amoureux dans un Château - Hôtel en Ardenne" pour 2 personnes d'une valeur de 830 €

Est compris dans la prestation :

- L'hébergement pour 2 nuits pour 2 personnes avec petit-déjeuner en chambre double (Domaine le Château du Faucon****)
- Les entrées pour la visite du Château Fort de Sedan (1h30)
- Le dîner au Domaine le Château du Faucon (3 plats hors boissons).

- La visite guidée du Beffroi de la Place Ducale avec un guide conférencier de l'Office de Tourisme (le vendredi uniquement – 1h00).

N'est pas compris dans la prestation :

- Les assurances,
- Les activités libres au Domaine le Château du Faucon**** (cross golf, équitation, massages etc...),
- La taxe de séjour,
- Les dépenses personnelles,
- Les extras,
- Le transport,
- Les repas non-mentionnés au programme.

Le 2e gagnant : Séjour Découverte de la Montagne Bourbonnaise en Famille d'une valeur de 552 €

Est compris dans la prestation :

- 2 nuits en weekend (du vendredi 16h au dimanche 10h) pour 2 à 4 personnes à Ferrières-sur-Sichon en Montagne Bourbonnaise
- Un repas pour 4 personnes à l'Auberge des Bois Noirs : « Menu Découverte » à la carte, vin et cafés compris.
- Une balade en bateau d'une heure pour 5 personnes avec Marindodouce
- 4 entrées pour visiter la forteresse de Billy commenté par un Guide conférencier : Visite guidée en groupe d'une heure.
- Une descente en raft pour 4 personnes avec Vichy Aventure : 2 heures d'activité encadré par un moniteur. Activité sur la rivière artificielle
- Quatre place (pack famille) pour visiter la ville de Vichy en petit train touristique avec EuroTrain, 45 minutes de visites commentées
- 4 Places pour une visite guidée de Vichy Destination au choix selon les programmations estivales (de Juin à Septembre) de 2021 et de 2022.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La Taxe de séjour

Le 3e gagnant : Un séjour à Bastia pour deux personnes d'une valeur de 440€

Est compris dans la prestation :

- 3 nuits pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel le Bastia*** (ou établissement de catégorie équivalente)
- Deux places pour une visite pédestre de la ville de Bastia commentée par un Guide conférencier (durée de la prestation 2h30)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Ce séjour pourra être réservé uniquement du 01.09.21 au 30.06.22 et du 01.09.22 au 30.06.23

Le 4e gagnant : Un séjour à Longwy pour deux personnes d'une valeur de 410€

Est compris dans la prestation :

- Deux nuits pour deux personnes à l'Hôtel B&B de Longwy Porte de Luxembourg (petit déjeuner inclus)
- Un repas pour 2 personnes au restaurant La Gourmandise comprenant :
 - Une coupe de champagne Veuve Clicquot en apéritif
 - Menu 3 services aux choix sur la carte du restaurant
 - Accord mets et vins ainsi que l'eau et le café
- Visite commentée de la ville de Longwy en petit train touristique pour deux personnes. Durée 1h00 (réservation obligatoire)
- Une visite guidée du patrimoine UNESCO
- Deux entrées au musée des Emaux et Faïences de Longwy : Durée 1h (visite libre) horaires d'ouverture 10h-12h et 14h 18h.
- Une initiation au golf international de Longwy pour deux personnes. La prestation comprend 1h de cours particulier avec un professeur (cours personnalisé et adapté selon le niveau des participants.)

La réservation du séjour doit se faire obligatoirement 3 semaines à l'avance auprès de l'opérateur organisateur indiqué sur le Voucher. Sous réserve d'ouverture des établissements dans le cadre du fonctionnement ordinaire de leur activité.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 5e gagnant : Un séjour à Rochefort pour deux personnes d'une valeur de 375€

Est compris dans la prestation :

- 2 nuits à la résidence de la Corderie Royale (taxe de séjour incluse)
- 2 entrées au Musée Hèbre
- 2 entrées au musée des Commerces d'autrefois
- 2 traversées aller et retour de la Charente sur la nacelle du Pont Transbordeur
- 2 pass arsenal des Mers comprenant les entrées à la corderie Royale, l'Hermione et le musée de la Marine
- La location de deux vélos sur une journée *1 dîner (menu du soir) sur le port de plaisance de Rochefort, Hors Boissons
- Les frais de dossier

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- Assurance annulation interruption

Réservation obligatoire, à utiliser jusqu'au 30 septembre 2022

Le 6e gagnant : Un séjour à Châlons-en-Champagne pour deux personnes d'une valeur de 368€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambre d'Hôtes «Le Jardin d'Hiver »
- Une visite guidée privée « Châlon de Cabu » pour deux personnes (2h de visite)
- Une balade en barque pour deux personnes dans la venise pétillante (préciser temps de la visite, avec guide... Balade de 45 minutes en bateau à moteur électrique (12 passagers). Le pilote assure un commentaire de la découverte du centre historique sous un angle insolite qui nature et architecture remarquable.
- Deux entrées au musée Champagne Famille Carbot situé en centre-ville. Visite guidée de 30 min pour comprendre l'histoire et le processus d'élaboration du champagne
- Une dégustation de champagne pour deux personnes chez la Famille Carbot (2 champagnes avec initiation à la comparaison (30 min)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 7e gagnant : Un séjour à Calais pour deux personnes d'une valeur de 343€

Est compris dans la prestation :

- Deux nuits pour deux personnes en chambre Deluxe avec petits déjeuners à l'Hôtel Meurice, CALAIS
- Un repas pour deux personnes sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 80€ à valoir chez l'un de nos restaurants partenaires , au choix à confirmer lors de la réservation
- 2 Visit Pass de Calais à retirer à l'Office de Tourisme
- 2 entrées pour visiter le Dragon de Calais à retirer à l'Office de Tourisme

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments

- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 8e gagnant : Un séjour à Villefranche-de-Conflant pour deux personnes d'une valeur de 342€

Est compris dans la prestation :

- Deux nuits consécutives pour deux personnes au Gîte 'Il était 2 fois' (logement entier à disposition appartement de charme situé en plein cœur de la cité médiévale. Ce logement indépendant pour 2 personnes comprend une terrasse privative, un patio intérieur aménagé d'un petit salon, une salle à manger et sa cuisine toute équipée ainsi qu'une chambre avec un lit 2 places. Le linge de maison et les produits de base sont fournis,)
- Un déjeuner (le midi uniquement) pour deux personnes au restaurant 'L'Alchimiste' (1 plat, 1 dessert, 1 verre de vin, sur réservation au 06 70 91 40 94)
- Repas du soir au Relais pour deux personnes menus catalans hors boissons
- Deux entrées pour visiter les Grottes des Grandes Canalettes visite libre durée 1h
- Deux entrées pour visiter les Remparts visite libre durée 1h00
- Un tableau à la cire 30x40 d'une valeur de 32€ chez Arlequin Créations
- 1 lot enfant boutique St Jean déjà choisi
- Un panier en osier d'une valeur de 25€ à la boutique « Il était deux fois »
- Un bon d'achat de 10€ au Grenier de Philomène

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations

Le 9e gagnant : Un séjour à Villefranche-de-Conflant pour deux personnes d'une valeur de 341€

Est compris dans la prestation :

- Deux nuits pour deux personnes en chalet au Camping du Mas de Lastourg (pas de petit déjeuner)
- Deux menus terroirs (hors boisson) au restaurant 'Le Relais' (le soir, 3 plats /pers Entrée Plat Dessert)
- Deux menus chez Le Végétarien le midi
- Deux entrées pour visiter les Grottes des Grandes Canalettes visite libre durée 1h
- Deux entrées pour visiter les Remparts visite libre durée 1 heure
- Un bon d'achat d'une valeur de 30€ à 'La Boutique du Champignon' (valable sur tout le magasin)
- 1 lot enfant déjà choisi boutique St Jean
- 1 bon d'achat de 10€ chez Any M

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 10e gagnant : Un séjour à Villefranche-de-Conflant pour deux personnes d'une valeur de 340€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambre d'Hôte 'A l'Ombre du Fort'
- Un repas pique-nique pour 2 personnes le midi au Bar le Canigou
- Un repas (hors boissons) pour deux personnes au restaurant 'La Senyera', menu 'Découverte' (le Soir, Entrée, Plat, Fromage, Dessert, sur réservation au 04 68 96 17 65)
- Deux entrées pour visiter les grottes des Grandes Canalettes Visite Libre durée 1h00
- Deux entrées pour visiter les remparts de Villefranche Visite Libre durée 1h00
- 1 bon d'achat d'une valeur de 30€ à la Boutique 'La Poterie de la Citadelle' (valable sur tout le magasin)
- 1 lot enfant Boutique St Jean déjà choisi
- 1 tableau à La Lluna d'une valeur de 35€
- 1 bon d'achat à la boutique Samsara valeur de 15€
- 1 bon d'achat de 10€ chez Any M
- 1 bon d'achat de 10€ au Grenier de Philomène

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 11e gagnant : Un séjour à Figeac pour deux personnes d'une valeur de 340€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes à l'Hôtel Mercure Viguiers du Roy avec petits déjeuners
- Dîner au Diner du Viguiers pour deux personnes, menu « au gré des saisons » apéritif compris. Autres boissons non comprises
- Une visite « Privilège » de Figeac pour deux personnes avec un guide conférencier d'une durée de 1h30

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments

- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 12^e gagnant : Un séjour à Semur en Auxois pour deux personnes d'une valeur de 322 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambres d'Hôtes « La Fontaignotte »
- Deux repas pour deux personnes à la table de d'Hôtes « La Cuisine de la Fontaignotte » Bon valable pour le déjeuner, plats à choisir dans la carte
- Un livre « Le canton de Semur-en-Auxois en 1900 »
- Une location de deux vélos sur une demi-journée (9h-12h ou 14h-18h) pour deux adultes chez Vélovitamine

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 13^e gagnant : Un séjour à Périgueux pour deux personnes d'une valeur de 320€

Est compris dans la prestation :

- Deux nuits pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel Ibis ***
- Une dégustation de produits du terroir (boissons comprises) pour deux personnes à l'Espace du 6e Sens
- Deux entrées au Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord (visite libre – 2H)
- Deux entrées au Site-Musée Gallo-Romain Vesunna (visite avec audioguide – 2H)
- Accès aux toits de la Cathédrale Saint-Front (visite guidée – 1H)
- Une balade nocturne guidée en rabaska sur la rivière ou une activité nautique libre (canoë-kayak ou paddle) selon la saison pour deux personnes avec le club municipal de canoë-kayak (3H maximum)
- Un livre découverte de Périgueux

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 14^e gagnant : Une échappée à Angoulême pour quatre personnes d'une valeur de 320€

Est compris dans la prestation :

- Une visite des Halles Centrales d'Angoulême avec dégustation pour quatre personnes commentées par un guide conférencier (visite privée exclusive d'1H30, dégustation des produits locaux présents sur le marché selon la saison)
- Quatre billets pour 'Le Circuit des Murs Peints' en Petit Train touristique (1H30)
- Quatre 'Pass 3 Musées' pour entrer et profiter d'une visite libre dans les Musées suivant : (à retirer à l'OTPA)
 - Musée d'Angoulême,
 - Musée du Papier
 - Musée de la Bande dessinée
- Quatre paniers garnis des commerçants des Halles Centrales (produits du Terroir)
- Un livre « Le Trésor de la Cathédrale d'Angoulême » (à retirer à l'OTPA)
- Une BD d'Angoulême (à retirer à l'OTPA)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports et l'hébergement
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 15e gagnant : Un séjour pour deux personnes à Saint-Yrieix-La-Perche d'une valeur de 310 €

Est compris dans la prestation :

- Visite guidée du site Marcognac, Terre de Porcelaine (1h30)
- Un nuit pour deux personnes avec petits-déjeuners au Château de La Brègère et accès à l'espace bien-être Centre Villa Sport
- Un Repas au restaurant l'Attanum à Saint-Yrieix : Entrée / Plat / Dessert (boissons non comprises)
- Un Repas au restaurant La Grange du Clos de Besse - Entrée / Plat / Dessert (boissons non comprises)
- Visite du Musée Collection Céramique
- Une entrée pour deux personnes (au choix et selon la saison)
 - au salon International de l'Aquarelle,
 - la rue des arts ,
 - les circuits découverte : en réalité augmenté SYRA, Terra Aventura, Vidéo Guide de Nouvelle Aquitaine.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La Taxe de séjour

Le 16e gagnant : Un séjour pour deux personnes à Châlons-en-Chapagne d'une valeur de 304 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambre d'Hôtes «La Pause Mangeotte »
- Un dîner (soir uniquement) pour deux personnes en table d'hôte à « La Pause Mangeotte » (entrée/plat/dessert Boissons +café)
- Une visite insolite pour deux personnes des deux édifices inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco de Châlons commentée par une guide conférencière (2 fois 2h de visite)
- Une visite guidée des Caves historiques de la maison Joseph Perrier. Visite suivie d'une dégustation de 2 champagnes 45 minutes de visite de caves + 20 min de dégustation

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 17e gagnant : Un séjour pour deux personnes dans la Région du Grand Auch Cœur de Gascogne d'une valeur de 265€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits-déjeuners au Domaine des Cypres – Auterrive avec 30 minutes de mouvements énergisant (type Yoga) le matin
- Un baptême de l'air en planeur pour deux personnes au Centre Vélivol d'Auch (temps de vol, 30 à 40 minutes)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les repas
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Ce séjour pourra être réservé uniquement du 01.09.21 au 30.06.22 et du 01.09.22 au 30.06.23

Le 18e gagnant : Un séjour à Sarlat pour deux personnes d'une valeur de 260 €

Est compris dans la prestation :

Deux nuits consécutives pour deux personnes en chambre double avec petits déjeuners dans un hôtel HÔTELS COLLECTION Sarlat.Dordogne.Périgord (valable hors jours fériés et vacances scolaires)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les repas
- Les suppléments

- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 19e gagnant : Un séjour au Château Fort de Sedan pour deux personnes d'une valeur de 252.80€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel Le Château Fort de Sedan
- Un dîner pour deux personnes au restaurant la Principauté de l'Hôtel Le Château Fort de Sean (formule l'échappée romantique)
- Une entrée pour deux personnes au Château Fort de Sedan (avec Audioguide) durée de la visite 1h30.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les repas
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 20e gagnant : Un séjour en Terre d'Argence pour deux personnes d'une valeur de 252.60€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambre d'Hôtes 'La Bastide des Sources' à Vallabrègues
- Un dîner pour deux personnes en table d'hôtes 'La Bastide des Sources' à Vallabrègues – 2 Menus Entrée – Plat – Dessert (hors boissons)
- Deux entrées pour une visite libre du Mas des Tourelles, cave Gallo-Romaine à Beaucaire
- Deux places pour l'Escape Game 'Raimond et la quête du Graal' à la Forteresse de Beaucaire (2h – privatisation de la session)
- Deux entrées pour une visite libre de l'Abbaye de Saint-Roman à Beaucaire

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments*
- Les boissons
- Les déjeuners libres
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 21e gagnant : Un séjour dans la Région de Figeac pour deux personnes d'une valeur de 250 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petit déjeuner en Chambre d'Hôtes Le Jardin de Pierre et le Chat botté (Espédaillac)
- Une visite privée pour quatre personnes de la Grotte de Foissac avec un guide, durée : 1h30

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Séjour à réserver en dehors des mois de Juillet et Août

Le 22e gagnant : Un séjour à Figeac pour deux personnes d'une valeur de 250 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes en Chambre d'Hôtes Les Jardins de la Contie (Lunan) avec petits déjeuners.
- Dîner pour deux personnes à l'Auberge de Beauville (Espédaillac) Menu du Quercy. 1 Boisson comprise
- Une descente en canoë (ou kayak) pour deux personnes, parcours Sauliac ou Marcihac au choix une location, durée de la descente + ou - 3h, transport du matériel et des personnes.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Séjour à réserver en dehors des mois de Juillet et Août

Les 23e et 24e gagnants : Une échappée à Angoulême pour deux personnes d'une valeur de 250 €

Est compris dans la prestation :

- Un repas pour deux personnes au restaurant des Sources de Fontbelle 'La Forêt des Sources' (Midi, carte Bistrot, entrée plat dessert par personne , hors boissons)

- Une visite des Halles Centrales d'Angoulême avec dégustation pour deux personnes commentée par un guide conférencier (visite privée exclusive d'1H30, dégustation des produits locaux présents sur le marché selon la saison)
- Deux billets pour 'Le Circuit des Murs Peints' en Petit Train touristique (1H30)
- Deux 'Pass 3 Musées' pour entrer et profiter d'une visites libre dans les Musées suivant : (à retirer à l'OTPA)
 - Musée d'Angoulême,
 - Musée du Papier
 - Musée de la Bande dessinée
- Deux paniers garnis des commerçants des Halles Centrales (produits du Terroir)
- Un livre « Le Trésor de la Cathédrale d'Angoulême » (à retirer à l'OTPA)
- Une BD d'Angoulême (à retirer à l'OTPA)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports et l'hébergement
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 25^e gagnant : Un séjour à Figeac pour deux personnes d'une valeur de 240 €

Est compris dans la prestation :

- Deux nuits pour deux personnes au Gite Communal du Blason (Espagnac Sainte Eulalie), pdj, non compris. location du logement entier
- Un repas pour deux personnes au restaurant Le Safran (Figeac)) Midi ou soir au choix. Sans boisson, apéritif offert. Repas à la carte type plancha de poissons, dorade grillée...
- Une balade à cheval d'une heure pour deux personnes entre bois de chênes et murets en pierre sèches

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Séjour à réserver en dehors des mois de Juillet et Août

Le 26^e gagnant : Un séjour en Terre d'Argence pour deux personnes d'une valeur de 239.60€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambre d'Hôtes 'Au Mas des Agapes' à Beaucaire

- Un dîner pour deux personnes au restaurant ‘La Halte Nautique’ à Bellegarde – 2 Menus : Entrée – Plat – Dessert (hors boissons)
- Deux entrées pour une visite libre du ‘Mas en Provence’, producteur et distillateur de plantes aromatiques à Bellegarde
- Deux places pour l’Escape Game ‘Raimond et la quête du Graal’ à la Forteresse de Beaucaire (2h – privatisation de la session)
- Deux entrées pour une visite libre de l’Abbaye de Saint-Roman à Beaucaire

N’est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les boissons
- Les déjeuners libres
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 27^e gagnant : Un séjour à Saint-Quentin pour deux personnes d’une valeur de 237 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambres d’Hôtes chez « Les Nuits Pastel » avec un accès d’une heure au SPA.
- Un repas pour deux personnes au restaurant « Le Golden Pub » – Menu Golden (midi ou soir, du lundi au vendredi composée de la Fameuse Planche Golden à partager et de 2 cocktails avec ou sans alcool au choix).
- Une visite privative d’une heure de la ville de Saint-Quentin pour deux personnes, commentée par un guide conférencier.

N’est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 28^e gagnant : Un séjour à Vichy pour deux personnes d’une valeur de 233 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l’Hôtel «’Les Nations’
- Un dîner pour deux personnes à l’Auberge de la Guillermie
- Une visite guidée pour deux personnes des Souterrains de Cusset commenté par un guide conférencier : Visite en groupe d’une heure.
- Location d’une heure de deux paddle avec Vichy Paddle
- Une visite guidée pour deux personnes de la Forteresse de Billy commentée par un guide conférencier : Visite en groupe d’une heure

- Deux entrées pour une visite libre du Musée de l'Opéra de Vichy
- Deux places pour une visite de la Ville de Vichy en petit train touristique avec EuroTrain : Visite d'une durée de 35 minutes.
- Une balade de 45 minutes en calèche pour deux personnes
- Deux places pour une visite guidée de Vichy Destination au choix selon les programmations estivales (de Juin à Septembre) de 2021 et de 2022 (Cf programme des visites)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 29e gagnant : Un séjour dans le Saint-Quentinois pour deux personnes d'une valeur de 231 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners dans le Bateau-Roulotte Le Domi à « La Verdine » à Dury.
- Un repas pour deux personnes au restaurant « L'Ermitage » – Menu du Chef (le midi les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches, le soir les jeudis, vendredis et samedis. Un menu en 3 services/personne hors boisson. Disponible en version végétarien et végétalien)
- Une visite privative d'une heure de la ville de Saint-Quentin pour deux personnes, commentée par un guide conférencier

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 30e gagnant : Un séjour à Vichy pour deux personnes d'une valeur de 230 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel «'Les Nations'»
- Un déjeuner (midi uniquement) pour deux personnes à l'Auberge Les Campanules à La Chabannes. Le déjeuner comprend une assiette de charcuterie, un plat du jour, un fromage blanc, un dessert, un café. Réservation obligatoire
- Une visite guidée pour deux personnes des Souterrains de Cusset commenté par un guide conférencier : Visite en groupe d'une heure.

- Une visite guidée pour deux personnes de la Forteresse de Billy commentée par un guide conférencier : Visite en groupe d'une heure
- Deux places pour une visite de la Ville de Vichy en petit train touristique avec EuroTrain : Visite d'une durée de 35 minutes.
- Deux « Vichy Pass 48H » à retirer à l'Office de Tourisme de Vichy

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 31e gagnant : Un séjour dans le Saint-Quentinois pour deux personnes d'une valeur de 215 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambres d'Hôtes au Domaine de Vadancourt à Maissemy.
- Un repas pour deux personnes au restaurant « Chez Jean » – Menu du Marché (du lundi midi au samedi soir - fermé le dimanche, les mardis et jeudis soirs). Menu fait-maison en 3 services/personne (au choix parmi l'ardoise - hors boisson).
- Une visite privative d'une heure de la ville de Saint-Quentin pour deux personnes, commentée par un guide conférencier

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Du 32e au 36e gagnants : Une échappée en famille à Plaine Commune d'une valeur de 200€

Est compris dans la prestation :

- Une visite d'une des 9 villes de Plaine Commune pour quatre personnes commentée par un guide. Les 4 personnes s'intégreront à un groupe constitué, sous réserve qu'une visite soit programmée lors de leur séjour sur Plaine Commune et qu'il reste 4 places disponibles. La visite durera environ 1h / 1h30 en fonction du site visité. Visite proposée par l'Office de tourisme Plaine Commune Grand Paris.

- Quatre entrées pour la Ferme ouverte de Saint-Denis. Lieu historique de production maraîchère de la Plaine des Vertus, la Ferme Ouverte présente au public les techniques agricoles d'hier, aujourd'hui et de demain. De la culture en couche chaude à l'hydroponie, c'est un voyage à travers les âges qui est proposé au visiteur, en visite libre. Le tout est illustré par l'exposition d'outils anciens et de vidéos d'époques tournées par la famille Kersanté. Possibilité de pique-niquer sur place et de découvrir les animaux de la ferme. Entrée proposée par la Ferme ouverte de Saint-Denis.
- Quatre entrées pour visiter la Basilique de Saint-Denis. Ce premier chef d'œuvre de l'art gothique en Europe est aussi le tombeau des rois et reines de France et de personnages illustres... La visite, libre, vous permettra notamment d'accéder à la crypte de la basilique. A noter que l'entrée est gratuite pour les moins de 26 ans. Entrée proposée par le Centre des Monuments Nationaux.
- 1 beau livre sur les cités-jardins d'Ile-de-France. Beau livre offert par Plaine Commune, en lien avec l'association régionale des cités-jardins.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 37e gagnant : Une échappée à Angoulême pour quatre personnes d'une valeur de 200 €

Est compris dans la prestation :

- Une visite des Halles Centrales d'Angoulême avec dégustation pour quatre personnes commentées par un guide conférencier (visite privée exclusive d'1H30, dégustation des produits locaux présents sur le marché selon la saison)
- Quatre paniers garnis des commerçants des Halles Centrales (produits du Terroir)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports et l'hébergement
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 38e gagnant : Un séjour à Semur-en-Auxois pour deux personnes d'une valeur de 199€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel Relais de la Côte d'Or
- Deux repas pour deux personnes au restaurant « La Rumeur » Forfait repas de 20€/ personne à choisir dans la carte
- Une visite guidée pour deux personnes du centre historique de Semur-en-Auxois. Temps de visite : 1h30
- Une visite des vignes et dégustation de vins naturels pour deux personnes au Domaine Aurélien Febvre (durée : 45 minutes, dégustation de 4 vins)
- Ouvrage « Architecture semuroise racontée et dessinée par les enfants »

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 39e gagnant : Un séjour 'Metz Passion' pour deux personnes d'une valeur de 198€

Est compris dans la prestation :

- 1 nuit pour deux personnes en hôtel 3* au cœur de la ville de Metz, chambre double et petits-déjeuners
- 1 diner pour deux personnes dans un restaurant traditionnel incluant entrée plat dessert (hors boisson)
- 1 City Pass Metz ** par personne incluant :
 - 1 entrée au Centre Pompidou-Metz pour la visite libre (fermé les mardis et le 1er mai)
 - 1 visite guidée ou audioguidée de la ville au départ de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme
 - a1 billet pour transport en commun LE MET
 - De nombreuses réductions chez nos prestataires : détente, loisirs, restaurants...
 - 10% à la boutique de l'Office de Tourisme de Metz (hors timbres, boules de Meisenthal, Raku, billetterie et promotions) et 5% sur les livres.
- 1 pochette de bienvenue incluant de la documentation sur Metz et un plan de ville
- 1 gourmandise en souvenir

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- La taxe de séjour (à régler directement à l'hôtel)
- Les déjeuners libres
- Les boissons lors du dîner réservé
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 40e gagnant : Un séjour à Cherbourg en Cotentin pour 2 personnes d'une valeur de 196 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel*** 'Le Cercle'
- Un repas pour deux personnes au restaurant 'L'Armoire à délices' de Cherbourg en Cotentin
- Une visite pour deux personnes de la ferme Aquacole « Les Jardins du Saumonier de Cherbourg » avec dégustations (valeur : 16 €) – offre valable deux ans uniquement de juin à août 2021 et 2022. Visite guidée incluant la dégustation de 2 – 3 produits (suivant la production du moment) de 1h à 1h30

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 41^e gagnant : Un séjour à Joinville pour deux personnes d'une valeur de 194.50 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à la Chambre d'Hôte 'Le Val du Roy'
- Deux menus diner (soir uniquement) (entrée + plat + dessert +1 boisson) au restaurant 'Le Soleil d'Or'
- La location d'un pédalo (4 places) pour une balade sur le Bief durant une heure

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 42^e gagnant : Un séjour à Vichy pour deux personnes d'une valeur de 184 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel «'Les Nations'
- Un repas (midi ou soir) pour deux personnes au Pavillon d'Enghien. Le déjeuner comprend une entrée, un plat, une assiette de fromage ou un dessert. Sur réservation uniquement.
- Deux « Vichy Pass 48H » à retirer à l'Office de Tourisme de Vichy
- Deux places pour une visite guidée de Vichy Destination au choix selon les programmations estivales (de Juin à Septembre) de 2021 et de 2022 (Cf programme des visites)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 43^e gagnant : Une échappée à Angoulême pour deux personnes d'une valeur de 180 €

Est compris dans la prestation :

- Une visite des Halles Centrales d'Angoulême avec dégustation pour deux personnes commentées par un guide conférencier (visite privée exclusive d'1H30, dégustation des produits locaux présents sur le marché selon la saison)
- Deux billets pour 'Le Circuit des Murs Peints' en Petit Train touristique (1H30)
- Deux 'Pass 3 Musées' pour entrer et profiter d'une visite libre dans les Musées suivant : (à retirer à l'OTPA)
 - Musée d'Angoulême,
 - Musée du Papier
 - Musée de la Bande dessinée
- Deux paniers garnis des commerçants des Halles Centrales (produits du Terroir)
- Un livre « Le Trésor de la Cathédrale d'Angoulême » (à retirer à l'OTPA)
- Une BD d'Angoulême (à retirer à l'OTPA)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports et l'hébergement
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 44e gagnant : Un séjour à Cherbourg en Cotentin pour 2 personnes d'une valeur de 179.30 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à l'Hôtel*** 'Chantereyne'
- Un repas pour deux personnes au restaurant 'L'Armoire à délices' de Cherbourg en Cotentin
- Une visite pour deux personnes de la ferme Aquacole « Les Jardins du Saumonier de Cherbourg » avec dégustations (valeur : 16 €) – offre valable deux ans uniquement de juin à août 2021 et 2022. Visite guidée incluant la dégustation de 2 – 3 produits (suivant la production du moment) de 1h à 1h30

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 45e gagnant : Un séjour à Coutances pour 2 personnes d'une valeur de 176 €

Est compris dans la prestation :

Une nuit en chambre d'hôtes au château de la Mare (deux personnes)
Petit-déjeuner inclus
Chambre double avec salle de bain privée

Classement 4 épis gîtes de France

Bon pour un repas au restaurant Coté Saint Pierre (deux personnes)

Valeur de 50 €

Midi ou soir, pas de menu précis

Hors boissons

Labellisé « Restaurant de qualité »

Visite guidée de la cathédrale de Coutances avec accès aux parties hautes (deux personnes)

Avec un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire du Coutançais

Durée : 1h30 environ

Visite non privée

Informations pratiques : interdit aux moins de 10 ans / ne pas avoir le vertige / la cathédrale est un lieu de culte : la visite peut être annulée ou décalée en raison de cérémonies religieuses.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- La taxe de séjour
- Toutes prestations non mentionnées.

Les 46 et 47e gagnants : Un séjour à Souvigny pour quatre personnes d'une valeur de 161 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour quatre personnes (dans 2 chambres séparées) au Gîte des Chênes : Logement entier avec ingrédients pour le petit déjeuner
- Une visite pour quatre personnes de l'ensemble prieural du Musée de Souvigny, commenté par un Guide conférencier

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- La taxe de séjour
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 48e gagnant : Une nuit en Hôtel* à Mende pour 2 personnes d'une valeur de 149€**

Est compris dans la prestation :

La prestation est pour 2 personnes (SUR RESERVATION et SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE)

Elle comprend :

- 1 nuit en chambre double en hôtel *** , Le France, à Mende
- 1 petit déjeuner / personne

N'est pas compris dans la prestation :

- Le transport et les déplacements pendant le séjour
- Le déjeuner et le dîner
- La taxe de séjour (à régler sur place à l'arrivée)
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Les 49^e, 50^e, et 51^e gagnants : Un séjour pour deux personnes dans la Région du Grand Auch Cœur de Gascogne d'une valeur de 141€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits-déjeuners au Domaine de Baulieu (Auch)
- Deux entrées pour une visite libre au Musée des Amériques d'Auch

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les repas
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 52^e gagnant : Un séjour à Semur en Auxois pour deux personnes d'une valeur de 138 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit en chalet pour deux personnes avec petits déjeuners chez « La Cabane dans la Prairie »
- Un repas pour deux personnes au restaurant « Les Minimés » Bon pour 1 déjeuner d'une valeur de 30€ à choisir dans la carte
- Une entrée pour deux personnes au Musée Municipal de Semur-en-Auxois. Durée 1h, visite libre
- Ouvrage « Architecture semuroise racontée et dessinée par les enfants »

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 53^e gagnant : Un séjour à Semur en Auxois pour deux personnes d'une valeur de 135 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners à La Maison du Canal
- Deux repas pour deux personnes au restaurant « La Rumeur » Forfait repas de 20€/ personne à choisir dans la carte
- Une visite des vignes et dégustation de vins naturels pour deux personnes au Domaine Aurélien Febvre - 45 minutes et dégustation de 4 vins
- Ouvrage « Architecture semuroise racontée et dessinée par les enfants »

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Les 54e et 55e gagnants : Une échappée découverte du PAH de Saint-Jean de Luz Ciboure pour deux personnes d'une valeur de 130 €

Est compris dans la prestation :

- Une soirée complète pour deux personnes aux internationaux de cesta punta (mardi soir ou jeudi soir en juillet-août) comprenant apéritif, repas sous forme de buffet, boissons incluses, cocktail champagne et l'accès à la partie de cesta punta
- Une visite du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure commentée par un guide-conférencier pour deux personnes : A choisir dans la programmation en cours

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 56e gagnant : Un séjour à Gien pour deux personnes d'une valeur de 125 €

Est compris dans la prestation :

Une nuit dans une roulotte pour deux personnes avec petits déjeuners au Camping de Gien
 Une visite de la Ville de Gien pour quatre personnes, commentée par un guide conférencier (durée de la visite 1h30) : A réserver or Samedi et Dimanche

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les repas
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La Taxe de séjours

Le 57^e gagnant : Une échappée à Joigny pour deux personnes d'une valeur de 120 €

Est compris dans la prestation :

- Un déjeuner (midi) pour deux personnes au restaurant 'Le Paris Nice'. Carte du terroir : entrée, plat, dessert, avec un verre de vin de Bourgogne Côte Saint Jacques par personne.
- Une visite de la ville de Joigny pour deux personnes commentée par un guide conférencier (2h de visites avec entrées exceptionnelles dans des monuments fermés au public)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 58^e gagnant : Une échappée à Saint-Martin de Pallières pour 2 personnes d'une valeur de 120 €

Est compris dans la prestation :

- Un repas pour deux personnes au restaurant 'Le Cercle du Progrès'. La formule comprend Une entrée, un plat, une assiette de fromage OU un dessert, un verre de vin et un café par personne.
- Une visite guidée pour deux personnes du Château et de la Cathédrale souterraine
- Deux places de concert en voutes dans la cathédrale souterraine

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 59^e gagnant : Une échappée à Lauzerte pour 2 personnes d'une valeur de 114 €

Est compris dans la prestation :

- Un repas pour deux personnes au restaurant du Quercy : 1 Menu offert pour deux personnes le midi ou le soir incluant : 1 apéritif local, 1 entrée, 1 plat, le plateau de fromages, 1 assiette de desserts au choix, 1 bouteille de Vin coteaux du Quercy et 1 café
- Une visite de la ville de Lauzerte pour deux personnes : Visite guidée proposée en privée pour deux personnes et commentée par Sandy Communal, guide conférencière à la Mairie de Lauzerte : Thème de la visite au choix des gagnants :
 - Choix 1 : Les Incontournables de la cité médiévale
 - Choix 2 : Visites thématiques : Détails artistiques : la pierre, la terre et le fer :

Durée de la visite : 1h30

En fonction des conditions sanitaires liées à la COVID-19 : masque obligatoire, gel hydroalcoolique sur demande de distanciation physique.

- Un stage de découverte de l'enluminure pour deux personnes : Cet atelier d'initiation d'une durée de 2 heures permet d'aborder les différentes étapes nécessaires à la réalisation d'une enluminure en utilisant des techniques modernes et plus rapides.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 60e gagnant : Une parure de bijoux de la boutique Folies Douces l'échoppe des créateurs de Villefranche-de-Conflant d'une valeur de 110€

Une parure complète boucles d'oreille, bracelet et collier (déjà choisie) à venir récupérer à la boutique Folies Douces l'échoppe des créateurs de Villefranche-de-Conflant.

Le 70e gagnant : Un séjour pour deux personnes dans la Région du Grand Auch Cœur de Gascogne d'une valeur de 109€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits-déjeuners au Domaine des Cypres – Auterrive avec 30 minutes de mouvements énergisant (type Yoga) le matin
- Deux entrées pour une visite libre au Musée des Amérique d'Auch

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les repas
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Ce séjour pourra être réservé uniquement du 01.09.21 au 30.06.22 et du 01.09.22 au 30.06.23

Du 62e au 66e gagnants : Une échappée à Elbeuf pour 2 personnes d'une valeur de 105€

Est compris dans la prestation :

- Un bon d'une valeur de 40 € à utiliser au restaurant *L'Alter Klavass* à Elbeuf
- Deux entrées pour le spectacle de *Nora Hamzawi* du 16 Décembre 2021 à 20h30 au Cirque Théâtre d'Elbeuf
- Deux livres 'Elbeuf au fil des rues'

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les repas
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles

- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 67e gagnant : Une visite du domaine viticole Comte & Filles pour deux personnes d'une valeur de 100€

Est compris dans la prestation

- Un atelier guidé par les propriétaires du Domaine pour deux personnes sur la découverte des Cognacs et visite oenotouristique au Domaine Conte & Filles, pour une durée d'environ 1h00.
- Bon d'achat de 50€ sur l'ensemble des produits du Domaine.

Le 68e gagnant : Une échappée à Angoulême pour deux personnes d'une valeur de 100€

Est compris dans la prestation :

- Une visite des Halles Centrales d'Angoulême avec dégustation pour 2 personnes commentée par un guide conférencier (visite privée exclusive d'1H30, dégustation des produits locaux présents sur le marché selon la saison)
- Deux paniers garnis des commerçants des Halles Centrales (produits du Terroir)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports et l'hébergement
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles

Le 69e gagnant : Deux places pour un concert du Festival Berlioz de la Côte-Saint-André d'une valeur de 100 €

Est compris dans la prestation :

Deux places pour le concert symphonique Nuits d'Été – Samedi 28 août 2021 à 21h00 – cour du Château Louis XI dans le cadre du Festival Berlioz de la Côte Saint-André 2021

Orchestre révolutionnaire et romantique Monteverdi Choir.

Direction : Sir John Eliot Gardiner.

Le 70e gagnant : Un baptême de l'air en planeur pour une personne avec le Cercle Vélivol Foven d'une valeur de 100€

Est compris dans la prestation :

Baptême de l'air en planeur pour 1 personne avec un pilote expérimenté Durée 30 minutes environ. Activité totalement dépendante de la météo, rendez-vous préalable obligatoire

A utiliser entre le 15 avril et le 15 octobre, non faisable en conditions hivernales.

Ne sont pas compris dans la prestation :

- Les transports jusqu'à l'aérodrome de Sainte-Foy-la-Grande
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 71e gagnant : Un Baptême de l'air en avion Piper PA 28 pour 3 personnes avec le Cercle Aéronautique Foyen d'une valeur de 100€

Est compris dans la prestation :

Un vol à valoir sur notre avion Piper PA 28 de 20/25 minutes environ de vol. Pour 3 personnes au maximum

Si le porteur de ce bon est une personne mineure, elle devra être accompagnée d'au moins une personne majeure aux conditions précitées ou à défaut avoir l'autorisation de son représentant légal.

Prévoir de réserver auprès du club 7 jours avant.

Toutes ces conditions étant soumises en dernier lieu au respect de la réglementation aérienne en vigueur et des conditions météorologiques. Le commandant de bord reste le seul à décider de réaliser le vol et de l'écourter ou de changer l'itinéraire.

Ne sont pas compris dans la prestation :

- Les transports jusqu'à l'aérodrome de Sainte-Foy-la-Grande
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 72e gagnant : Une échappée à Vichy pour deux personnes d'une valeur de 99€

Est compris dans la prestation :

- Deux formules 'Pique-Nique Décoret' du Parc de Vichy (Pique-Nique avec Boîte Bento + boissons)
- Deux 'Vichy Pass 24H' à retirer à l'Office de Tourisme de Vichy Destination

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées

Le 73e gagnant : Un séjour à La Réole pour deux personnes d'une valeur de 98€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes avec petits déjeuners en Chambre d'Hôtes 'La Parenthèse'
- Une visite de la Ville de La Réole pour deux personnes avec un guide conférencier (durée 1h30)

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- La taxe de séjour

Le 74e gagnant : Une échappée touristique pour deux personnes à Coupvray d'une valeur de 98€

Est compris dans la prestation :

- Une visite pour deux personnes sur la journée entière des lieux emblématiques de Coupvray commenté par un guide conférencier
- Un apéritif à l'aveugle pour deux personnes
- Un repas du midi pour deux personnes au Restaurant « Les Cocottes d'Hélène » (Entrée + plat + dessert) Boissons non comprises

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Du 75e au 79e gagnants : Deux city pass Bordeaux 72h d'une valeur de 92€

Deux *city pass Bordeaux* valables 72h à partir de leur retrait à l'Office de Tourisme de Bordeaux

Le 80e gagnant : Un séjour pour deux personnes dans la Région de Guebwiller en Alsace d'une valeur de 89€

Est compris dans la prestation :

- Une nuit pour deux personnes à la Chambre d'Hôte « Le Luxhof » (Lautenbach) avec petit-déjeuner et accès au sauna.
- Un Hopplà Pass Duo : Pass touristique pour 2 personnes, permettant d'accéder gratuitement dans plusieurs sites touristiques (Ecomusée d'Alsace, Musée Théodore Deck, Nef des Jouets, musée du Bucheneck, Vivarium du Moulin), de profiter

gratuitement de certaines activités de plein air (1/2 journée de location de vélo, une descente en luge sur rails, une sortie raquettes à neige, une forfait ski à la journée), puis de bénéficier de réductions dans certains sites touristiques (Parc du Petit-prince, Musée de la régence, Musée Electropolis, Parc zoologique et botanique de Mulhouse, Music-Hall Le Paradis des Sources, etc) ainsi que dans d'autres établissements (restaurants, hébergements, SPAS, viticulteurs, centre aquatique Nautilia). Ce chéquier est à retirer à l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées

Le 81e gagnant : Une visite "Les Légendines" à Bastia pour 4 personnes d'une valeur de 80 €

Quatre places pour une visite pédestre de la ville de Bastia commentée par un Guide (durée de la prestation 2h30)

Le 82e gagnant : Visite de l'Arsenal des Mers et spectacle nocturne Océana Lumina à Rochefort pour 2 personnes d'une valeur de 80€

Est compris dans la prestation :

- 2 pass Arsenal des Mers
- 2 entrées pour le parcours Océana Lumina

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- Assurance annulation interruption

Réservation obligatoire, lot à utiliser jusqu'au 30 septembre 2022

Le 83e gagnant : Une échappée à Vichy pour deux personnes d'une valeur de 72.60€

Est compris dans la prestation :

- Deux formules 'Décoret Gourmet' à la Maison Décoret du Parc de Vichy : 2 glaces Italiennes faites Maison
- Deux 'Vichy Pass 48H' à retirer à l'Office de Tourisme de Vichy Destination

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées

Le 84e gagnant : Une échappée pour deux personnes à Rochefort; 350 ans d'histoire, d'innovations et d'inventions d'une valeur de 67€

Est compris dans la prestation :

- 2 pass Arsenal des Mers
- 2 entrées au Musée Hèbre et visite en 3 D de la Maison de Pierre Loti
- 2 traversées de la Charente avec le pont transbordeur et visite de la maison du Transbordeur.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.
- Assurance annulation interruption

Validité du lot jusqu'au 30 septembre 2022

Le 85e gagnant : Un parcours 9 trous pour deux personnes au Golf du Manoir de Longevau d'une valeur de 60 €

Est compris dans la prestation :

Une partie de Golf pour deux personnes au Manoir de Longevau : parcours de 9 trous avec équipement fourni.

Impérativement sur réservation.

Les 86^e, 87^e et 88^e gagnants : 2 pass adulte 4 sites Saint-Nazaire Renversante d'une valeur de 50 €

Est compris dans la prestation :

2 entrées adulte pour les sites de Saint-Nazaire suivants :

- L'Espadon
- L'Eco-musée
- Escal'Atlantique
- EOL – Centre Eolien

Ces tickets sont valables jusqu'au 31 décembre 2022

Le 89e gagnant : Une nuit en cabane 'Bivouac vélo' au camping municipal de Domfront-en-Poiraie d'une valeur de 50 €

Est compris dans la prestation :

- Une nuit jusqu'à 3 personnes en cabane au camping municipal de Domfront-en-Poiraie

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports

- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- La taxe de séjour
- Le petit déjeuner
- Le linge de couchage et de toilette
- Toutes prestations non mentionnées

Du 90e au 94e gagnants : Deux Strasbourg Pass Adulte d'une valeur de 44€

Est compris dans la prestation :

Prestations gratuites :

- La visite d'un musée au choix parmi les 10 musées de la Ville de Strasbourg
- Une promenade en bateau dans Strasbourg avec Batorama
- La découverte de l'Horloge astronomique de la cathédrale

Prestations à tarif réduit :

- La montée sur la plateforme de la cathédrale
- La visite d'un deuxième musée parmi les 10 musées de la Ville de Strasbourg
- Une promenade en petit train avec le Petit Train touristique SAAT
- Une visite guidée à pied avec un guide conférencier de l'Office de Tourisme de Strasbourg
- La visite du centre de découverte des sciences et techniques pour enfants Le Vaisseau
- La visite de la cathédrale et de la vieille ville avec un audio-guide de l'Office de Tourisme de Strasbourg

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 95e gagnant : Découverte du PAH de la Baie de Saint Jean de Luz pour 4 personnes d'une valeur de 40€

Une visite du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure commentée par un guide-conférencier pour 4 personnes : A choisir dans la programmation en cours

Le 96e gagnant : Une échappée à Coupvray pour une personne d'une valeur de 40€

Est compris dans la prestation :

- Une entrée pour le musée Louis Braille et le jardin des 5 sens de Coupvray
- Un repas (midi uniquement) au restaurant Les Cocottes d'Hélènes (Entrée + plat + dessert) boissons non comprises

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments

- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Du 97e au 99e gagnants : 2 'Pass Vichy 24H' d'une valeur de 40€

- Deux 'Vichy Pass 48H' à retirer à l'Office de Tourisme de Vichy Destination

Du 100e au 103e gagnants : 2 entrées pour l'Escal Atlantique Saint Nazaire d'une valeur de 28€

Est compris dans la prestation : 2 entrées adultes pour l'Escal Atlantique Saint Nazaire.
Tickets valables jusqu'au 31 décembre 2022

Le 104e gagnant : Une nuit pour deux personnes en Caban'Etape au Camping Municipal de l'Etang de Saint-Aubin du Cormier d'une valeur de 24.10 €

Une nuit pour deux personnes avec emplacement réservé pour un véhicule. Raccordement électricité (sans petit déjeuner)

Les 105e et 106e gagnants : Quatre entrées au Musée de la Divine Fromagerie d'Illoud d'une valeur de 24€

Est compris dans la prestation :

- Une entrée pour quatre adultes au Musée de La Divine Fromagerie d'Illoud pour une visite libre d'environ 1h30
- Une dégustation de fromages en fin de visite.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 107 gagnant : Une Carte Cadeau Famille « Visite découverte de Sarlat » à Sarlat Périgord Noir d'une valeur de 24€

Une carte cadeau « Visite découverte Sarlat » valables pour 2 adultes & 2 enfants (de + de 12ans)

Les 108e et 109e gagnants : Une visite de L'Eglise Souterraine St Jean à Aubeterre pour 4 personnes d'une valeur de 24€

Est compris dans la prestation :

Quatre entrées pour visiter l'église souterraine St Jean à Aubeterre.

Du 110e au 113e gagnants : Une entrée au Centre Balnea de Loudenvielle d'une valeur de 20€

Est compris dans la prestation :

- Un accès de 2H à toutes les activités en eau thermale du centre Balnea

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- La location de la serviette
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 114e gagnant : Découverte du PAH de la Baie de Saint Jean de Luz pour deux personnes d'une valeur de 20€

Une visite du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure commentée par un guide-conférencier pour deux personnes : A choisir dans la programmation en cours

Du 115e au 118e gagnants : Visite du Château de Barbezieux pour 4 personnes d'une valeur de 20€

Est compris dans la prestation :

Quatre entrées pour une visite guidée du Château de Barbezieux : à la découverte de l'histoire millénaire du château, visite du chemin de ronde, de l'intérieur réhabilité en lieu culturel (théâtre) de l'impressionnante salle sous charpente et de la salle charentaise. Visite de 1h00 avec un guide.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 119e gagnant : Quatre entrées au Bastideum – Musée de Monpazier d'une valeur de 19.20€

Est compris dans la prestation :

- Une entrée pour quatre adultes pour une visite libre du Musée Bastideum de Monpazier et de son jardin médiéval.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 120e gagnant : Une visite du Château de Barbezieux pour 2 personnes d'une valeur de 19€

Est compris dans la prestation :

- Deux entrées pour une visite guidée du Château de Barbezieux Visite de 1h00 avec un guide.
- Goûter du Locavore pour deux personnes à déguster sur la place du château : Le goûter du Locavore est constitué d'une pâtisserie (viennoiserie, biscuits, gâteau...) et d'une boisson froide.

Les 121^e et 122^e gagnants : Trois entrées au Musée de la Divine Fromagerie d'Iloud d'une valeur de 18€

Est compris dans la prestation :

- Une entrée pour trois adultes au Musée de La Divine Fromagerie d'Iloud pour une visite libre d'environ 1h30
- Une dégustation de fromages en fin de visite.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Du 123^e au 126^e gagnant : Un pass famille pour une visite libre de l'Éclésià de Luxeuil-les-Bains d'une valeur de 15€

Est compris dans la prestation :

- Un pass famille (2 adultes et 2 enfants) pour une visite libre de l'Éclésià de Luxeuil-les-Bains.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Les 127^e, 128^e, et 129^e gagnants : Deux entrées au Musée de la Divine Fromagerie d'Iloud d'une valeur de 12€

Est compris dans la prestation :

- Une entrée pour deux adultes au Musée de La Divine Fromagerie d'Iloud pour une visite libre d'environ 1h30
- Une dégustation de fromages en fin de visite.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles

- Toutes prestations non mentionnées.

Le 130e gagnant : Une visite de l'Église Souterraine St Jean à Aubeterre pour 2 personnes d'une valeur de 12€

Est compris dans la prestation :

2 entrées pour visiter l'église souterraine St Jean à Aubeterre

Les 131e et 132e gagnants : Deux Audio-Guides pour découvrir Rodez d'une valeur de 10€

Est compris dans la prestation :

- Une location de 45 minutes de deux audio-guides pour visiter la ville de Rodez

N'est pas compris dans la prestation :

- Toutes prestations non mentionnées.

Les audio-guides sont à l'office de tourisme de Rodez sur présentation du Voucher nominatif et sous réserve des disponibilités des appareils.

Le 133e gagnant : 2 entrées pour le musée Louis Braille et le Jardin des 5 Sens de Coupvray d'une valeur de 10€

2 entrées pour une visite libre du musée Louis Braille et du jardin des 5 sens à Coupvray

Du 134e au 138e gagnants : Une visite guidée de Cordes-sur-Ciel pour deux personnes d'une valeur de 8€

Est compris dans la prestation :

Une visite guidée de Cordes sur Ciel pour 2 personnes, offerte dans le cadre du programme de visites guidées classiques estivales proposées par l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour, d'une durée approximative d'une heure, du lundi au vendredi, en fonction des propositions du programme

Ces lots sont à utiliser entre le 15.07.21 et le 20.08.21 OU entre le 15.07.22 et le 20.08.22

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Le 139e gagnant : 2 visites audio-guidées "Secrets sous la Ville" dans les souterrains de Laon d'une valeur de 8€

Est compris dans la prestation : 2 locations d'audio-guide et deux entrées pour les souterrains. (temps de visite 1H)

Les 140^e et 141^e gagnants : Deux entrées pour une visite libre du CIAP la Tuilerie à La Guerche-sur-l'Aubois d'une valeur de 6€

Est compris dans la prestation : 2 entrées pour une visite libre de l'exposition permanente du CIAP La Tuilerie, sans guide.

N'est pas compris dans la prestation :

- Les transports
- Les suppléments
- Les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées.

Article 4 : CONDITION DE REMISE DES LOTS

Les lots remis aux gagnants tirés au sort sont nominatifs. Ils ne sont ni cessible, ni transmissible, ni remboursable, devront faire l'objet d'une réservation auprès de l'opérateur organisateur sous-réserve des disponibilités et des horaires d'ouvertures de chaque site.

Sauf contre-indication leur durée de validité est de deux ans à compté de la remise du voucher.

Suite au tirage au sort, les lauréats recevront par mail les vouchers des lots qu'ils auront remporté. Ils seront invités à accuser réception par mail du lot sous 8 jours. La liste des lauréats sera publiée sur la page du jeu concours sur le site internet www.sites-cites.fr/jeu-concours

Art 5 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe) devront être adressées, par écrit, à l'adresse de la société organisatrice. La demande de remboursement des frais de timbre doit être jointe à la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse de l'association organisatrice en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- la photocopie d'un justificatif de domicile en France (Corse et DOM TOM inclus) ;

- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant forfaitairement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

Art 6 : PUBLICITE

La société organisatrice se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, le nom du gagnant et ce sans que le gagnant puisse exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son prix.

Art 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à la société organisatrice.

Art 8 : CORRESPONDANCE

Aucune correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé) ne sera prise en compte. Il ne sera répondu par la société organisatrice à aucune demande (écrite, téléphonique ou verbale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu.

Art 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation. Notamment, la société organisatrice décline toute responsabilité

pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du jeu ou pour le cas où les données par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la société organisatrice.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site du jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée.

Tout formulaire sur lequel les coordonnées du participant seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

Toute tentative d'inscriptions multiples d'une personne physique ou de personnes d'un même foyer avec des adresses mails différentes ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du

fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

En aucun cas, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants au jeu, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participants du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

Art 10 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'opération entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement est déposé auprès de la SCP Sébastien LENOIR & François TOSTAIN, huissiers de justice associés, 119 Avenue du général Leclerc, 33200 Bordeaux.

Le règlement complet du jeu est uniquement disponible sur les sites internet suivant :

- www.sites-cites.fr/jeu-concours
- www.scp-lenoir.fr/actualités

Art. 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sous un préavis de cinq jours calendaires.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de la SCP Sébastien LENOIR & François TOSTAIN, huissiers de justice associés, 119 Avenue du général Leclerc, 33200 Bordeaux et d'une publication en ligne. Le participant sera réputé l'avoir accepté, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification, du simple fait de sa participation au jeu.

Art. 12 : EXCLUSION

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout bulletin de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Art 13 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Art. 14 : LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la l'association organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du jeu.
